

Rapport du jury

sur les concours 2011

pour l'accès au cycle préparatoire de l'ENA

(1^{ère} et 2^{ème} catégories)

LES CONCOURS DU CYCLE PREPARATOIRE EN 2011

► Déroulement

→ Les épreuves de sélection pour l'accès au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'ENA, au titre de l'année 2011, ont été ouvertes par arrêté du Ministre chargé de la fonction publique, en date du 19 novembre 2010. Un arrêté complémentaire, du 15 décembre, fixe le nombre de places proposées pour ce cycle préparatoire, soit :

- 105 pour la 1^{ère} catégorie¹. Le nombre de places ainsi offertes est légèrement inférieur à celui des années précédentes (110 en 2010).
- 15 pour la 2^{ème} catégorie². On rappelle que 20 places étaient ouvertes en 2009 et 2010.

→ Les inscriptions à ces épreuves ont été reçues jusqu'au 28 janvier 2011. L'Ecole a enregistré :

- 623 dossiers pour la 1^{ère} catégorie – en légère diminution par rapport à 2010 : 658 inscriptions.
- 83 dossiers pour la 2^{ème} catégorie (contre 90, en 2010).

→ Les épreuves se sont déroulées, sans incident notable :

- pour les écrits (admissibilité), dans les deux catégories : le 29 mars, dans 12 centres d'examen, en métropole et outre-mer (10 centres en métropole : Paris, Rennes, Lyon, Bordeaux, Strasbourg, Marseille, Toulouse, Dijon, Nancy, Grenoble ; et deux centres outre-mer : Saint-Denis de la Réunion et Fort-de-France). Trois centres d'examen (Paris, Lyon et Nancy) ont accueilli des candidats autorisés, pour raison médicale, à subir les épreuves dans des conditions particulières.

¹ On rappelle que la 1^{ère} catégorie concerne les titulaires d'un diplôme équivalent à une licence « bac + 3 ».

² La 2^{ème} catégorie regroupe ceux qui ne sont pas titulaires du diplôme exigé pour la 1^{ère} catégorie (mais néanmoins justifient d'un diplôme niveau bac). Ils suivent une formation de deux ans.

- pour l'oral d'entretien avec le jury (admission), tenu dans les locaux de l'Ecole, à Paris, avenue de l'Observatoire :
 - 1^{ère} catégorie : entre le 7 juin et le 5 juillet.
 - 2^{ème} catégorie : entre le mercredi 25 et le vendredi 27 mai.

→ Le jury a pourvu l'ensemble des places offertes, pour les deux voies d'accès au cycle préparatoire ; il a, en outre, dressé des listes complémentaires de 9 noms pour la 1^{ère} catégorie et de 3 noms pour la 2^{ème} catégorie. A ce jour, 3 candidats de 1^{ère} catégorie et les 3 candidats de la 2^{ème} catégorie, inscrits sur les listes complémentaires, ont été intégrés au cycle préparatoire.

→ Enfin, le jury a reçu les candidats admissibles non admis qui ont souhaité le rencontrer pour commenter leurs prestations orales et les accompagner dans leurs réflexions sur les concours à venir. Ces rencontres ont eu lieu :

- le 14 septembre, pour la 1^{ère} catégorie (discussion avec 36 candidats). En outre, trois candidats de 1^{ère} catégorie, en résidence en province et outre-mer, ont été contactés par le jury, dans le même cadre.
- le 19 septembre, pour la 2^{ème} catégorie (discussion avec 6 candidats).

► Sélectivité des épreuves

→ La meilleure approche de la sélectivité de ces épreuves est sans doute à rechercher **en rapprochant les places offertes et le nombre de candidats ayant composé pour l'ensemble des épreuves écrites**. On constate, à cet égard, les « déperditions » habituelles :

- entre les inscrits et les candidats présents à la première épreuve écrite :
 - - 146 candidats, en 1^{ère} catégorie,
 - - 28 candidats, en 2^{ème} catégorie.

On ne saurait toutefois tirer trop d'enseignements de ces écarts expliqués par les inscriptions prises à titre conservatoire et/ou en ligne, et qui ne correspondent pas toujours à une ferme intention de concourir.

- celle qui apparaît entre les deux épreuves écrites d'admissibilité (candidats présents à la première épreuve, le matin, qui renoncent à subir la seconde, l'après-midi), soit :
 - - 5 candidats, en 1^{ère} catégorie,
 - - 1 candidat, en 2^{ème} catégorie.

→ Au total, la sélectivité des épreuves 2011 (candidats admis / candidats présents à la totalité des épreuves d'admissibilité) s'établit comme suit :

- **1^{ère} catégorie : 105 / 472 : 22,2 %**, soit une sélectivité relativement plus forte que les années précédentes (elle s'établissait entre 27 et 30 %, depuis 2005). Il faut remonter à 2002 pour trouver un taux de sélection moins favorable.
- **2^{ème} catégorie : 15 / 54 : 27,8 %**, soit une sélectivité nettement plus forte qu'auparavant (35,1 % en 2010, et des taux supérieurs à 50 %, entre 2005 et 2009).

On peut donc considérer que les épreuves du cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'ENA ont réalisé, en 2011, **une sélection relativement rigoureuse**. Cette sélectivité demeure **néanmoins raisonnable**, notamment au regard de l'intérêt que présente l'accès à une formation administrative générale de haut niveau et compte tenu de la difficulté du concours qu'il s'agit de préparer, à titre principal. **Dans la perspective de ce concours, le jury souhaite souligner que le travail à fournir par les candidats admis au PENA demeure le plus souvent très important.**

► « Profil » des candidats, des admissibles et des admis

→ L'âge des candidats

En **1^{ère} catégorie**, la tranche d'âge la plus représentée est celle des 30-36 ans. La répartition entre les tranches d'âge varie légèrement entre l'admissibilité et l'admission : la proportion des plus jeunes s'accroît, mais pas au détriment des plus « anciens ».

1^{ÈRE} CATEGORIE	Admissibles	Admis
Plus de 40 ans	10,5 %	12 %
36 à 40 ans	21,5 %	19 %
30 à 36 ans	47,5 %	43 %
Moins de 30 ans	20,5 %	26 %

En **2^{ème} catégorie**, l'âge moyen des admis est de 38 ans, avec 7 candidats sur 15 ayant entre 40 et 42 ans. Au regard des effectifs limités, le recours aux pourcentages est moins pertinent.

2^{ÈME} CATEGORIE	Admissibles	Admis
50 ans et plus	2	0
45 à 49 ans	6	1
40 à 44 ans	14	8
30 à 39 ans	8	4
Moins de 30 ans	2	2
Total	32	15

→ La féminisation

La proportion des candidates décroît entre l'admissibilité et l'admission, en particulier en **2^{ème} catégorie**.

	Candidates ayant concouru aux écrits	Admissibles	Admises
Part des candidates en 1^{ère} catégorie	43 %	44 %	38,5 %
Part des candidates en 2^{ème} catégorie	17 / 54 (31,5 %)	10 / 32 (31,2 %)	4 / 15 (26,7 %)

→ **L'origine géographique – Paris et la province**

La proportion des candidats exerçant à Paris et en Ile-de-France est importante en 1^{ère} catégorie – le centre d'examen de Paris accueille au demeurant 68 % de l'ensemble des inscriptions au concours. On note toutefois que nombre de ces candidats « parisiens » sont affectés dans des services déconcentrés (notamment ceux des Finances). La situation est inverse en 2^{ème} catégorie.

	Paris / Ile-de-France	Province (et outre-mer)
Admissibles 1^{ère} catégorie	59,5 %	40,5 %
Admis 1^{ère} catégorie	60,7 %	39,3 %
Admissibles 2^{ème} catégorie	16 / 32	16 / 32
Admis 2^{ème} catégorie	4 / 15	11 / 15

→ **Les administrations d'origine**

En 1^{ère} catégorie, plus de 40 % des candidats proviennent de deux administrations de l'Etat : l'Education nationale et les Finances. Les enseignants (souvent titulaires de diplômes de très haut niveau) et les personnels administratifs de l'Education nationale et de la recherche possèdent des qualités appréciées à l'écrit ; ils semblent éprouver davantage de difficultés pour l'entretien qui fait appel à une expérience administrative qui peut leur être moins aisément accessible (cf. observations générales sur les épreuves, ci-après). Lorsqu'ils passent l'admissibilité, les candidats des Finances, de la Défense et de l'Intérieur obtiennent des résultats qui traduisent sans doute la valeur et le sérieux de leur préparation. Enfin, les fonctionnaires territoriaux font souvent preuve d'une ouverture d'esprit à laquelle le jury est sensible.

Administration d'origine	Candidats ayant concouru aux écrits	Admissibles	Admis	Admis/ Candidats
Education nationale	26,2 %	29 %	24,3 %	21 %
Finances	18,3 %	18,5 %	19,6 %	24 %
Ministères sociaux et Justice	12,4 %	12,5 %	10,3 %	19 %
Défense	9,4 %	9 %	12,1 %	29 %
Intérieur et outre-mer	9 %	6,5 %	8,4 %	21 %
Ministères techniques	7,3 %	5,5 %	5,6 %	17 %
Autres services et ets. d'Etat	6,7 %	8 %	9,4 %	31 %
<i>Total Etat</i>	89,3 %	89 %	89,7 %	
Fonction publique territoriale (y compris Paris)	7,7 %	9 %	8,4 %	24 %
Fonction publique hospitalière	3 %	2 %	1,9 %	14 %

En 2^{ème} catégorie, on relève notamment :

- l'important contingent de candidats issus de la fonction publique hospitalière – une information est assurée sur le PENA, au sein des organes de gestion et de formation de cette fonction publique, en particulier l'Ecole de Rennes.

- les succès notables des candidats issus de cette fonction publique hospitalière et, pour l'Etat, de ceux qui viennent des administrations de la Défense et de l'Intérieur (lorsque ces derniers passent l'admissibilité).

Administration d'origine	Candidats ayant concouru aux écrits	Admissibles	Admis
Finances	9	7	1
Intérieur	7	3	3
Justice	5	2	2
Equipement/Environnement	3	1	0
Education nationale	7	2	0
Défense	4	3	1
<i>Total Etat</i>	35	18	
Fonction publique hospitalière	13	10	7
Fonction publique territoriale (y compris Paris)	5	3	1

→ **La formation et le suivi éventuel d'une préparation spécifique.**

En 1^{ère} catégorie, 56,5 % des admissibles indiquent avoir suivi une préparation spécifique ; ils représentent 60 % des admis.

Pour la 2^{ème} catégorie, 20 candidats déclarent avoir suivi une préparation spécifique au PENA (dont 13 admissibles). Sur 15 admis, 6 seulement ont suivi une préparation.

On note donc que la « préparation à la préparation » n'est pas généralisée et que **le cycle préparatoire demeure accessible avec du travail personnel.**



OBSERVATIONS GENERALES

Le jury de l'année 2011 ne peut, en préalable, que confirmer les analyses de ses prédécesseurs, en particulier les observations formulées en 2009 et 2010. Les candidats pourront s'y reporter avec profit, notamment pour ce qui concerne les recommandations générales sur les épreuves écrites et orales. Pour reprendre et actualiser les indications figurant dans les précédents rapports, on propose, ci-après, quelques orientations relatives à l'esprit général du concours PENA, ainsi qu'à chaque type d'épreuves.

► **Sur l'esprit de la sélection PENA**

→ Il faut rappeler, d'abord, que l'optique – et le problème – du jury est de **détecter une aptitude à tirer parti de la période de formation proposée par l'administration**, en vue de se présenter au concours. Il s'agit donc d'apprécier des compétences qui sont parfois encore potentielles, virtuelles. Les différentes épreuves sont abordées sous cet angle. L'objectif n'est

pas principalement de vérifier des connaissances techniques, ce qui entraîne des conséquences importantes pour les candidats :

- le détail des connaissances n'étant pas la première préoccupation, l'attention du jury se porte naturellement sur la forme et sur les qualités d'expression, écrite ou orale. On donne, plus loin, plusieurs recommandations à cet égard.
- il faut analyser les questions et réfléchir grâce à elles : le jury cherche à mesurer l'aptitude au raisonnement, l'ouverture d'esprit, le sens du concret, les qualités humaines d'un fonctionnaire qui devra agir dans un monde et dans une administration qui changent.
- ce que l'on pourrait qualifier de « seuil minimum » de connaissances administratives apparaît néanmoins indispensable, par exemple pour engager la discussion avec le jury, à l'oral, ou pour « situer » le cadre général d'un sujet, à l'écrit. Il est particulièrement recommandé d'avoir une vision claire sur les grandes institutions administratives, tant au plan national que sur le territoire (connaître, dans les grandes lignes, l'organisation type d'une administration centrale, distinguer les ordres de juridiction, maîtriser les notions de décentralisation et de déconcentration, savoir ce qu'est un administrateur civil, par exemple). A défaut de connaissances juridiques et économiques approfondies, il est également important que le candidat ait une certaine conscience des matières et des domaines qu'il doit approfondir et des matières enseignées à l'Ecole.

→ **La nécessité d'aborder le sujet dans un esprit marqué par la vocation du concours et de l'Ecole.** Il s'agit d'une approche qui est nécessairement tournée vers les questions d'intérêt public, vers l'actualité administrative, économique, politique et sociale. Tant à l'oral qu'à l'écrit, on évitera donc les constructions trop abstraites, trop « académiques », fondées exclusivement sur des références théoriques. On recommande, au contraire, de combiner les références doctrinales (histoire des idées, droit, théorie économique) avec des données concrètes et des exemples tirés de l'histoire et de l'actualité. La réflexion des candidats doit être tournée vers l'action – notamment celle que les administrations peuvent conduire pour contribuer à l'équilibre de la vie sociale. Les développements doivent, autant que possible, être concrets et ancrés dans le réel.

► **Sur les écrits**

→ On insistera, d'abord, sur **l'importance de soigner la présentation des copies.** Il est regrettable de devoir, presque chaque année, et à ce niveau de concours, formuler à nouveau cette observation évidente : on écrit pour être lu et compris, et cela commence par la présentation formelle du texte manuscrit :

- il faut des copies propres et nettes, des écritures soignées, lisibles, évitant les encres trop claires, les présentations trop serrées ou, au contraire, trop aérées,
- les notes ou synthèses demandées pour le concours PENA s'apparentent, par certains aspects (le caractère parfois assez général des thèmes, la structure des textes à rédiger) à des exercices universitaires. Mais ces textes sont également très proches des notes internes à l'administration et qui constituent un de ses outils de travail traditionnels. A ce titre, en plus de paragraphes bien distincts et d'une longueur si possible n'excédant

pas une page, on peut recourir (sans en abuser...) à des modalités de présentation qui facilitent la lecture : des tirets pour les énumérations (mais tout en rédigeant des phrases complètes ; pas de style « télégraphique ») ; le soulignement des titres et des idées principales (en plus du soulignement de certaines références).

Les candidats doivent savoir que tous les jurys estiment légitime de pénaliser (et, à l'inverse, de valoriser) la présentation générale, l'orthographe et la syntaxe (à partir de trois ou quatre fautes graves) et la langue (sanction des tournures parlées, elliptiques ou inélégantes).

→ On doit, en second lieu, redire **la nécessité de faire un plan**, essentiel à une expression écrite un peu longue :

- une note de synthèse ou une composition sur une question d'actualité doit faire ressortir une problématique et, souvent, répondre directement à une question. Il s'agit donc toujours de développer une réflexion, avec les étapes d'argumentation propres à toute réflexion. Il faut analyser et « penser » le sujet, en le replaçant dans ses perspectives (historiques, doctrinales, administratives et sociales), et en faisant apparaître les enjeux qui caractérisent le problème. Un plan clair est donc indispensable.
- les développements doivent être composés de plusieurs parties (souvent deux, pour plus de simplicité, mais il ne faut pas redouter le plan en trois parties s'il est adapté à l'argumentation défendue). Chaque sous-partie, qui doit apparaître clairement, propose un élément d'argumentaire au service d'un raisonnement logique et assorti de références et d'exemples. De fait, on constate que les copies moyennes ou insuffisantes présentent souvent un plan mal articulé, embrouillé.
- il faut faire ressortir les articulations du raisonnement, facilitant ainsi la compréhension du texte et les efforts du lecteur qui, dans la « mise en situation » des épreuves, est souvent un responsable de haut niveau qui a peu de temps à consacrer au sujet. Pour ce type de lecteur, supérieur hiérarchique habituel d'un jeune fonctionnaire issu de l'ENA, il faut privilégier la clarté – on devrait même dire la limpidité – et bien dégager l'essentiel. Le jury relève qu'une bonne moitié des copies ne contient pas le type de transitions qui facilitent la compréhension du raisonnement.

→ On ajoutera que **l'introduction** est rarement satisfaisante – en règle générale, encore moins satisfaisante que la conclusion. Insuffisantes, pauvres, abruptes, maladroites, les introductions se bornent souvent à quelques généralités, parfois quelques définitions rapides, puis annoncent le plan. On rappelle qu'une bonne introduction doit capter l'intérêt du lecteur ; il faut y trouver une ouverture habile (autant que possible...), les définitions ou restrictions essentielles à poser pour comprendre et circonscrire le sujet, un début de problématisation (qu'est-ce qui fait l'intérêt et l'importance de la question ?) et une annonce élégante du plan.

► Sur les oraux

L'arrêté du 3 mars 2006, qui définit la nature des épreuves d'accès au cycle préparatoire, indique que la « conversation avec le jury » a pour objet de « déceler l'intelligence que le candidat a de ses fonctions professionnelles et son ouverture d'esprit ».

→ Les candidats doivent, d'abord, se rappeler que le jury dispose de **la notice individuelle** qu'ils ont remplie. Les indications figurant sur cette notice peuvent légitimement donner lieu à des questions (y compris les centres d'intérêt personnel). Il convient donc de ne pas négliger cette notice. Sans être excessivement long, le candidat doit énumérer et décrire sommairement les grandes étapes de sa carrière (avec un soin particulier pour le poste actuellement occupé). Le paragraphe sur les motivations et le projet mérite aussi d'être personnalisé, en ne se bornant pas à des engagements d'ordre général.

→ **La présentation initiale** doit éviter deux écueils majeurs : une impréparation totale (un exposé très sommaire, de deux à trois minutes, ou une présentation décousue, improvisée, un catalogue de remarques ponctuelles sur le passé du candidat) ou, au contraire, un exposé appris et, par conséquent, récité avec peine.

Paradoxalement, le fait d'avoir, le plus souvent, longuement et minutieusement préparé leur exposé, ne met pas les candidats à l'abri de maladresses assez grossières, qui tournent autour de la mise en avant de leurs qualités supposées. Ainsi, on a pu entendre, surtout en 1^{ère} catégorie, des affirmations peu modestes : « *Grâce à mon sens des responsabilités, j'ai obtenu...* » ; « *Mon attrait pour la rigueur...* » ; « *Mon esprit de curiosité...* » ; « *J'ai pris conscience de mes qualités...* » ; « *Pour accéder à la haute fonction publique, il est intéressant d'avoir mon type de qualités* » ; « *Mon parcours est riche et diversifié* », etc.

Dans ces conditions, on rappelle quelques recommandations de base sur l'exposé introductif :

- il est préférable d'occuper tout le temps accordé pour l'exposé (sans déborder de plus de quelques secondes),
- il faut « accrocher » l'attention et l'intérêt du jury, en étant aussi simple que possible (ne pas réciter un exposé appris), en veillant à quelques points particuliers relevés pour de nombreux candidats : regarder chacun des membres du jury (plutôt que la table ou la pendule) ; se tenir droit (ni étendu sur la table, ni en arrière sur la chaise) ; varier le ton et éviter un murmure monocorde.

Au total, il s'agit de relever un redoutable défi : rendre naturel un exposé qui est généralement préparé, au mot près, depuis un an...

→ **La discussion** qui suit l'exposé introductif démarre souvent par un approfondissement de l'expérience professionnelle et des projets du candidat. Il convient là, tout particulièrement, d'être concret et sincère. Les questions n'ont pas pour objectif de « piéger », mais d'ouvrir la discussion sur des problèmes administratifs, économiques et sociaux plus larges. Dans le dialogue plus général qui s'instaure avec le jury, les candidats doivent donc éviter les réponses très courtes et « fermées ».

→ **Enfin, les candidats qui souhaitent suivre le cycle préparatoire s'engagent dans une démarche qui est nécessairement inspirée par un projet professionnel.** Cette démarche, là encore très concrète, part de l'expérience des candidats, qu'il faut être en état de présenter de façon claire, avec quelques exemples précis sur les tâches accomplies, et sans exagérations. Les candidats doivent s'interroger sur les raisons qui les poussent à tenter les épreuves du PENA – la simple recherche d'une année « *intéressante* » n'est pas acceptable. Naturellement, si l'on n'exige pas des candidats d'avoir, à ce stade, une vision très précise, voire exclusive, de la carrière qu'ils ambitionnent, on ne saurait en rester à une motivation par dépit (quitter

telle ou telle administration ou simplement aller voir ailleurs si c'est mieux...). De même, une motivation présentée comme forte, mais trop générale, peut laisser perplexe (« *Mon goût prononcé pour les affaires publiques...* »). Plus qu'une motivation, le jury attend les grandes lignes d'un projet relativement mûri, sans « *flou artistique* », et qui soit en accord avec la personnalité du candidat.



OBSERVATIONS SPECIFIQUES A LA 1^{ERE} CATEGORIE
--

► **Les épreuves écrites 2011**

→ **La note de synthèse**, en 1^{ère} catégorie, portait sur « *la ville durable* ». Il s'agit d'un sujet complexe, soutenu par un dossier rassemblant des documents de natures très diverses, assez peu juridique – la synthèse à réaliser n'était donc pas technique, mais pluridisciplinaire et nécessitait une bonne ouverture d'esprit pour analyser l'ensemble des enjeux évoqués dans le dossier : enjeux économiques, sociaux, historiques, etc.

Dans la quasi-totalité des cas, les dossiers ont été analysés attentivement. La restitution a néanmoins été d'inégale qualité, pour au moins trois raisons :

- une structuration insuffisante du propos : l'absence de plan compréhensible est surprenante,
- une reprise excessivement littérale des éléments du dossier, faisant davantage penser à une compilation qu'à une synthèse,
- une hésitation méthodologique sur une synthèse qui se présente soit comme un support de réflexion soit, de façon plus opérationnelle, comme un outil d'aide à la décision – le candidat doit opter en fonction du libellé du sujet et du contenu du dossier.

On doit aussi rappeler qu'une synthèse ne doit pas être trop longue. Les candidats ont intérêt à se tenir au nombre de pages indiqué avec l'intitulé du sujet (aux nuances près, pour tenir compte des calligraphies de chacun), soit quatre pages en 1^{ère} catégorie.

→ **Les « questions d'actualité d'ordre politique, économique, social et international »** ont été choisies respectivement par les candidats dans les proportions suivantes, sur un total de 472 copies :

SUJET	NOMBRE DE COPIES	%
Thème d'ordre politique	102	21,6 %
Thème d'ordre économique	102	21,6 %
Thème d'ordre social	114	24,2 %
Thème d'ordre international	154	32,6 %

- Le thème d'ordre politique – « *L'Etat et la morale* » – devait être abordé dans l'esprit des épreuves du PENA : certes, de bonnes références doctrinales étaient utiles, mais il s'agissait aussi d'une question d'actualité, et l'intitulé un peu « académique » ou abstrait du sujet ne devait pas déboucher sur un pur devoir de philosophie. Nombre de candidats n'ont pas su éviter ce travers : une dissertation qui se cantonne à l'histoire des idées peut révéler des qualités de réflexion et d'expression, mais – aussi brillante soit-elle – elle est considérée par le jury comme un traitement partiel du sujet. Ce type de question fait également ressortir un autre travers : une approche étroite ou restrictive, avec quelques rares exemples contemporains. Il convient, au contraire, d'ouvrir le champ des références et des exemples, sans se limiter à la France ni même à l'Europe.
- Le thème d'économie – « *Y-a-t-il des limites à l'endettement public ?* » – était d'une indiscutable actualité. Il a aussi, sans doute, été choisi par des candidats possédant un solide bagage dans ce domaine. De ce fait, ce type de sujet, avec son aspect un peu technique, donne lieu à de bonnes et de très bonnes copies. La majorité des copies est même, en l'occurrence, considérée par le jury comme satisfaisante. Les meilleures se caractérisent par des références théoriques bien maîtrisées, un raisonnement structuré et un engagement clair sur une réponse à la question posée – autant d'objectifs que les candidats doivent poursuivre. Les moins bonnes copies sont souvent bâties sur des concepts flous et mélangent, par exemple, dette et crise.
- Le thème social – « *Assiste-t-on à un déclin des solidarités traditionnelles ?* » – est apparu relativement « accessible » aux candidats, voire proche de situations vécues. Dans cet esprit, le sujet a souvent été traité de façon trop « franco-française », avec un certain manque de références théoriques et d'exemples pris à l'étranger. De même, il était souhaitable d'envisager plusieurs « lieux », « instances » ou dispositifs de solidarité, aux différents niveaux de la société, sans se cantonner quasi-exclusivement à la solidarité familiale. Beaucoup de copies obtiennent, en définitive, sur ce sujet, un résultat moyen.
- Le thème international – « *En a-t-on fini avec les frontières ?* » – a été, dans l'ensemble, traité de façon correcte ; les problématiques ont souvent été bien posées (notamment les questions relatives à l'immigration ou à la mondialisation). Certains aspects sont moins mis en avant, comme le rôle des technologies (les réseaux, Internet) et l'intégration des économies et de la finance. Ce sujet a pu, par ailleurs, dérouter des fonctionnaires d'Etat puisqu'il s'agissait, précisément, de discuter l'actualité et les remises en cause du concept d'Etat-Nation. Des expressions maladroitement ont été parfois relevées (« *Les Etats sont séparés (...) par une chaîne de montagnes, ce qui a été longtemps le cas entre la France et l'Espagne* »). Il aurait, enfin, été apprécié de trouver davantage d'évocations des « *frontières immatérielles* ».

► L'entretien avec le jury

En plus des observations générales rappelées plus haut, on a relevé, cette année, quelques défauts caractéristiques des entretiens décevants :

- une connaissance étonnamment imprécise du cadre administratif et juridique dans lequel se place l'expérience professionnelle des candidats. L'exposé initial donne lieu, de façon naturelle, à un élargissement de la discussion qu'il faut être prêt à soutenir :

pour les enseignants, par exemple, il est utile de pouvoir parler de la gestion des établissements, du projet académique et des indicateurs de performance, dans leur domaine.

- une tendance à surévaluer les fonctions occupées par les candidats : ceux qui souhaitant faire valoir leur aptitude à l'encadrement peuvent être tentés de « gonfler » leurs responsabilités dans ce domaine – et le jury peut ne pas être dupe. Il faut parvenir à situer l'expérience professionnelle avec honnêteté, évaluer correctement les niveaux de responsabilité. La sincérité et la précision dans la description des expériences sont plus appréciées qu'une présentation excessivement flatteuse.
- un recours trop fréquent à la notion de « *politique publique* », sans parfois pouvoir en donner d'exemple concret, ou laissant penser que « *l'élaboration des politiques publiques* » constitue l'activité la plus répandue parmi les hauts fonctionnaires. Dans le même ordre d'idées, l'attrait éprouvé pour « *l'audit* », notamment dans le domaine social, peut laisser penser que le candidat n'a pas une vision claire des responsabilités opérationnelles et de gestion qui peuvent être exercées par un administrateur, voire qu'il redoute ce type de tâches.
- un « jargon » inélegant et éloigné d'une langue naturelle et simple ; en voici quelques exemples, à éviter : « *J'ai développé une capacité d'analyse transversale* » ; « *Je suis devenu un sachant dans mon domaine* » ; « *Je suis désireuse de m'inscrire dans une démarche de progrès* » ; « *J'ai diversifié mes compétences managériales* » ; « *La transversalité me permet de voir l'activité de mon service comme un tout* ». On peut aussi évoquer des expressions trop naïves ou maladroitement, à ce niveau de concours : « *Je me présente à l'Ecole nationale de l'administration* » ; « *Je veux suivre cette excellente formation qu'est l'ENA* » ; « *J'ai eu la chance de mettre en œuvre la LOLF* »...



OBSERVATIONS SPECIFIQUES A LA 2EME CATEGORIE

► Les épreuves écrites 2011

Globalement, les écrits de 2^{ème} catégorie ont été jugés assez décevants par les correcteurs – devoirs souvent moins bons que l'année passée, pour ceux qui ont eu la possibilité de faire cette comparaison.

→ L'épreuve sur dossier, en 2^{ème} catégorie, proposait aux candidats une réflexion sur les conséquences, avantages et inconvénients de l'aménagement des rythmes scolaires, essentiellement dans l'enseignement primaire.

Ce thème devait notamment conduire à confronter des points de vues d'experts, très différents, voire opposés, en tenant compte de la diversité des acteurs intéressés : l'Education nationale, les familles, mais aussi les collectivités locales, le monde économique, les syndicats. Il fallait parvenir à bien délimiter le sujet (le hors-sujet est un risque sur un thème

qui semble familier) et à problématiser la question des rythmes scolaires au regard de l'égalité des chances. Tous les plans étant acceptables dans la mesure où ils mettent en évidence une argumentation, on pouvait aboutir à ce double constat :

- l'aménagement des rythmes scolaires du primaire ne crée pas les inégalités, mais il peut les creuser,
- une réforme est nécessaire, mais pas suffisante (d'autres dimensions doivent être prises en compte).

Dans l'ensemble, les notes établies sur la base de ce dossier ont fait nettement ressortir quelques bonnes synthèses. Pour les autres, le jury relève des capacités d'analyse insuffisantes, un manque de recul, une absence de pensée sur le sujet.

→ Les « *questions d'actualité d'ordre politique, économique, social et international* » ont été choisies respectivement par les candidats dans les proportions suivantes, sur un total de 54 copies :

SUJET	NOMBRE DE COPIES	%
Thème d'ordre politique	16	29,7 %
Thème d'ordre économique	6	11,1 %
Thème d'ordre social	22	40,7 %
Thème d'ordre international	10	18,5 %

- Le thème d'ordre politique – « *L'Etat peut-il être réduit à ses fonctions régaliennes ?* » – illustre deux faiblesses potentielles que les candidats au cycle préparatoire doivent travailler à éviter :
 - s'engager dans une tentative de raisonnement sans poser, au préalable, des définitions claires : il était hautement souhaitable de dire quelles sont les fonctions considérées comme régaliennes.
 - aborder un sujet d'ordre politique sans un minimum de références théoriques, tirées de l'histoire des idées (au moins depuis le XVIII^e siècle). C'est le défaut inverse de celui évoqué pour certaines copies de 1^{ère} catégorie : des devoirs trop abstraits, s'apparentant à des « questions ce cours » de philosophie.

C'est néanmoins un sujet qui, globalement, a intéressé les candidats et a été traité dans des conditions plutôt acceptables.

- Le thème d'économie – « *Quels enjeux pour la réforme de la fiscalité en France ?* » – a donné lieu à quelques bonnes ou très bonnes copies, phénomène sans doute lié à la spécialisation professionnelle de certains candidats (on fait le même constat, sur l'économie, en 1^{ère} catégorie).

Les correcteurs attendaient plus spécialement, sur ce thème, après une mention de son actualité, une réflexion fondée des concepts clairement définis (notamment le périmètre de la fiscalité) et intégrant des éléments relatifs au poids et à la structure de la fiscalité française, à son évolution, aux problèmes posés par le niveau des

prélèvements obligatoires et aux objectifs de réforme (justice sociale, efficacité économique, besoin de recettes importantes,...). Sur ce type de sujet, la maîtrise d'un vocabulaire adapté – précis et avec une certaine technicité – est un avantage pour les candidats.

- Le thème social – « *La famille aujourd'hui* » – a été, pour une majorité de copies, considéré comme traité de façon étroite, sans recul. Il a pu être compris comme un sujet d'actualité immédiate ou technique (la filiation, l'homoparentalité,...) alors qu'il devait aussi donner l'occasion d'ouvrir de plus larges perspectives, mettant en parallèle l'évolution de la famille et celle de la société en général. Ce type de sujet appelle un effort pour faire ressortir les problématiques d'une actualité « longue et sociétale ».
- Le thème international – « *L'espace méditerranéen, quelles réalités ?* » – a donné lieu à des productions inégales. De nombreux candidats n'ont pas su éviter l'écueil d'un traitement trop « journalistique » (voire « *café du commerce* ») de ce sujet que le « *Printemps arabe* » marque d'une forte actualité. Certaines copies expriment un enthousiasme excessif, proche de l'émotion ou du lyrisme, modes déplacés pour une note administrative. Il convenait, au contraire, de remettre les relations entre les Etats méditerranéens dans leur perspective historique, politique et économique. Ces aspects généraux constituaient l'arrière-plan d'une évocation plus actuelle des enjeux de la coopération dans cette région du monde (la gestion des ressources naturelles, l'immigration, etc.) et de l'organisation que l'on tente de mettre en place (la « *politique de voisinage* » et l'Union pour la Méditerranée).

► L'entretien avec le jury

En plus des observations générales rappelées plus haut, on a relevé, en 2011, quelques défauts caractéristiques des entretiens décevants, pour la 2^{ème} catégorie :

- chez certains candidats qui n'ont sans doute pas assez assimilé leur préparation au concours, le risque d'un « formatage » de l'exposé et de l'entretien, avec le recours à des termes techniques non maîtrisés,
- une méconnaissance, et souvent une surestimation, du rôle du jeune haut-fonctionnaire issu de l'ENA,
- dans la discussion, une tendance à répéter les questions, sans doute pour se donner du temps de réflexion,
- des affirmations parfois péremptoires, peu étayées.

